

HÔTEL DE VILLE

Service Finances / Contrôle de Gestion

N° tél. : 01 69 49 76 22

N/Réf. : NDA/VA/CL

DECISION N° 2010/43**OBJET** : Contrat Compte en Ligne Multisites n°20091110-03287 passé avec Gaz de France

Le Député-Maire de la Commune d'YERRES,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2122-22 et L 2122-23,

VU la délibération du Conseil Municipal de la Commune d'Yerres en date du 7 avril 2008, portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courantes visées à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, et autorisant l'Adjoint au Maire appelé à remplacer le Maire en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci, à signer également les décisions prises en application de l'article susvisé, ainsi que les documents y afférant,

VU la délibération du conseil Municipal de la Commune d'Yerres en date du 16 octobre 2008 complétant la délégation de pouvoirs accordée au Maire en matière de droit de préemption,

CONSIDERANT qu'il convient de passer un contrat de service pour la mise en place d'un compte en ligne multisites,

CONSIDERANT que l'offre de GDF SUEZ correspond aux intérêts de la Commune,

DECIDE


D'APPROUVER ET DE SIGNER ledit contrat avec la société GDF SUEZ sise 16-26 rue du Docteur Lanceraux – 75 008 PARIS

DIT que le contrat doit prendre effet un mois après la réception du contrat signé par le client, accompagné de la liste pour une durée d'un an, renouvelable de façon expresse.

Dit que le montant du contrat s'élève à 614.40€ € H.T. par an, à compter de la deuxième année, Des droits d'entrée de 205.00€ HT s'ajoutant à ce prix la première année.

Fait à Yerres, le 30 mars 2010

Le Député-Maire
Nicolas DUPONT-AIGNAN
Président du Val d'Yerres
Communauté d'Agglomération

60, rue Charles de Gaulle
91335 YERRES Cedex

Tél. : 01 69 49 76 00

Fax : 01 69 48 63 98